



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables et de respecter l'espacement entre les chaises afin de respecter les normes de sécurité imposées en raison du COVID-19, il explique également comment va se dérouler le Conseil à savoir que le micro du Président ne quittera pas sa main, pour toutes les questions et lectures de rapports, ceux-ci se feront au perchoir. Des lingettes sont à disposition pour la désinfection du micro. Pour tous les déplacements dans la salle, le port du masque est obligatoire.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 54 membres du Conseil Général, 47 sont présents, 7 excusés et 0 absent. Le quorum étant à 18, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant cet ordre du jour.

M. le Président rajoute le point assermentation au point 5.

M. le Président passe l'ordre du jour avec sa modification au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 4/2019

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

M. François Burnand : A la page 2, au sujet du financement des travaux d'améliorations, la formulation ne représente pas ce qu'il a dit. A savoir qu'il ne faut effectivement pas passer les travaux qui augmentent la valeur du bâtiment en charges mais les activer et là vient la modification : afin ensuite de les amortir ce qui répartit la charge sur plusieurs années.

Le PV avec la modification est soumis au vote à mains levées il est accepté à l'unanimité, 7 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

Ràs.

5. Assermentations

M. le Président appelle **Mme Ludivine Bory et M. Philippe Meyer**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Ludivine Bory et M. Philippe Meyer** prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 56 conseillers, le quorum est à 19.

6. Préavis no 4/2020 relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement du collège de La Pra - phase II

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, syndic**, en préambule de préavis no 4/2020, il désire remercier le Conseil Général ainsi que la Commission ad hoc pour avoir choisi la solution qui nous a donné l'opportunité de présenter le programme de mobilité et remercie la Municipalité d'avoir mis qui a mis à disposition des moyens. La possibilité a été donnée à tout le monde de consulter les documents et plans. 180 personnes ont consulté le site web de la Commune pour s'informer à ce sujet. Ce qui montre bien l'intérêt de la population. Ce soir, nous sommes dans un moment très important, c'est à dire la prise de décision qui va influencer le futur de la vision et la vue de la Commune de Féchy. Il termine par lire les conclusions du préavis no 4/2020.



M. le Président passe la parole à **M. Pascal Bonnabry**, rapporteur de la Commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **M. Jacques Morandi**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Burnand, il a beaucoup réfléchi entre temps à ce projet et il s'y est plus opposé par principe. Cependant, les conditions dans lesquelles nous nous préparons à réaliser un projet d'une telle importance lui paraissent pour le moins douteuses. On parle d'honoraires d'architecte de Frs 777'000.- qui effectivement on vient de le dire seront négociés et feront l'objet d'un travail d'affinage. Cependant, on peut s'étonner que sur un projet dont l'enveloppe est aujourd'hui estimée à environ Frs 15 millions qu'il n'y ai pas eu de mise en concurrence de différents cabinets d'architectes en vue de rechercher différentes idées, d'optimiser, de sortir le maximum d'idées en vue de ce projet. Une enveloppe de Frs 15 millions c'est absolument colossal, il en veut pour preuve que l'immeuble en Rionzier a coûté Frs 3,5 millions, la première tranche du collège a coûté Frs 4,2 millions, la rénovation de l'ancien collège a coûté Frs 4 millions et parle ici d'un budget total d'environ 15 millions qui est supérieur à l'enveloppe de ces 3 projets qui ont été les projets historiques de notre Commune sur les 10 dernières années. Par ailleurs, si on regarde l'évolution du bilan de notre Commune sur les 10 dernières années, également, nous remboursons chaque année en tout cas les 6 dernières années écoulées Frs 230'000.- par année, ce qui signifie que pour les 7 millions de dettes actuellement accumulés par la Commune, nous mettrons 39 ans à rembourser les dettes actuelles. 39 ans cela dépasse le cadre de 30 ans et plutôt que 25 ans, que les bonnes pratiques semblent recommander. Il en vient à sa question ou suggestion : Comment allons-nous garantir la mise en concurrence nécessaire des différents cabinets d'architectes afin d'optimiser ce projet, car Frs 15 millions ce n'est pas la même chose que 13 ou 12 millions. Dans une enveloppe pareille 10% de marge de manœuvre cela représente Frs 1,5 millions et en insistant un peu cela peut représenter Frs 2 millions. Sa question est : Comment fait-on pour s'assurer que ça ne coûtera pas Frs 15 millions mais plutôt 12 ou 13 et comment dans le cas de ce que nous proposons de voter ce soir, ceci peut être garanti sur le plan méthodologique ? si ce n'est pas garanti, il pense que malgré tout le respect qu'il a pour les commissions qui ont travaillé et il s'inclinera évidemment démocratiquement devant les décisions des concitoyens, il pense que le préavis pourrait être remis en cause si cette optimisation ne peut pas être opérée dans des conditions idéales.

M. Andreas Meyer, Syndic : le projet actuel est la continuité du projet qui a été voté dans le passé. C'est pour cela que nous sommes partis avec le même bureau d'ingénieur et architecte qui a réalisé la première partie. On en est au point qu'il faut répondre à une requête très précise de l'ASSAGIE. Il ne s'agit rien de nouveau, encore une fois il s'agit de la continuité du collège. Il s'agit de pouvoir optimiser le projet avec le bureau actuel qui est dernière nous et vois l'aspect temporal. Il ne s'agit pas d'un projet de Féchy uniquement mais qui fait partie d'un ensemble.

M. Francis Liard rebondit sur les propos de **M. François Burnand** : d'une part le bureau d'architecte a été le lauréat d'un concours, le concours c'était sur l'ensemble du projet et il n'est pas permis par un Maître de l'ouvrage de déroger à celui qui a gagné le concours. Concernant les montants, il était Syndic à l'époque et le montant total entre le collège et le Rionzier qui ont été voté la même année étaient de Frs 15 millions.

Mme Sylvie Bonnabry : se pose la question concernant la grande salle, aura-t-on crédit pour les rénovations ou est-ce qu'on laisse totalement tomber notre grande salle au profit de l'école ?

M. Andreas Meyer, Syndic : ces deux objets n'ont aucun lien. On parle d'une nouvelle réalisation et ici l'installation est déjà existante qui sera rénovée mais de manière douce selon le souhait des citoyens et dans ce contexte-là, les installations que nous avons ici, seront rénovées dans le rythme que nous déciderons.

M. François Burnand : Loin de lui de se lancer dans une bataille de chiffres avec l'ancien Syndic mais je vous invite à lire les bilans de la Commune, il est formel le Collège de la Pra a coûté Frs



4,2 millions, et le Rionzier Frs 3,4 millions. Ce sont les chiffres figurant sur le bilan de la Commune et ce chiffre de Frs 15 millions est tout simplement impossible, il en veut pour preuve que la somme du bilan n'a jamais dépassé n'a jamais dépassé Frs 13 millions sauf pour la première fois au 31 décembre 2017. Ce que dit M. Liard est faux et il ne veut pas que soit écrit dans le PV qu'il a donné des chiffres inexacts. Vos chiffres sont faux, les siens sont justes.

M. Marc Morandi, Municipal, il est vrai que lors des précédents Conseils, le Syndic de l'époque, la Municipalité de l'époque a mis au concours des montants qui étaient une fois de Frs 7 millions et une fois de Frs 8 millions. La lecture des comptes est une autre chose.

M. Bernard Genton : comme l'a souligné **M. François Burnand**, nous sommes devant des sommes qui sont extrêmement importantes et qui sont impressionnantes. Le Syndic, dans un élément de sa réponse fait mention d'une perspective à temporalité longue. En même temps, cela signifie pour la Municipalité actuelle qu'effectivement, vous avez bien mené et bien maîtrisé des projets avec des sommes importantes et ils ont prouvé qu'ils arrivaient à maîtriser ceci. Si on parle de temporalité longue cela vous met une grande responsabilité aussi car l'année prochaine, les Municipalités vont être remodelées et cela signifie donc qu'un certain nombre d'entre vous devrez vous engager à poursuivre votre effort puisque vous aurez les compétences. Il est vrai qu'il n'a pas les compétences financières et là M. Burnand a fait une analyse macro et que la sienne est micro. Il a besoin d'être rassurer sur deux ou trois petites choses. On parle beaucoup de salle de gymnastique. Comme vous le savez, les enfants de 1 à 4 P ont deux périodes de gymnastique par semaine et 1 période de rythmique. Il espère bien que dans l'enveloppe est également prévu une salle de rythmique ? Il aimerait également être rassuré sur une petite chose peut-être naïve. Est-on sûr que nous n'aurons pas d'opposition des parents de notre District qui vont dire qu'il est hors de question que nous soyons d'accord que nos enfants descendent à Féchy ? Dernier point, il va y avoir dans ce collège un plus grand volume, une population plus importante et une cantine. Savez-vous que les canalisations des eaux usées du Jordil qui sont censées recueillir cette eau sont déjà dimensionnées de façon limite a-t-on envisager de réfléchir à ce sujet ?

M. Andreas Meyer, Syndic, une salle de rythmique est effectivement prévue et obligatoire. Concernant les enfants, il ne peut pas juger cette matière là il suppose que tous ces éléments sont dans les mains des spécialistes (ASSAGIE ou Canton). Concernant les installations de servitudes qui sont insuffisantes. On prendra les mesures nécessaires au moment venu.

M. Pascal Bonnabry, dans le rapport de la Commission ad hoc qu'il a lu il y a un petit moment, la Commission a mis un élément au niveau de la mobilité dans le Village, elle évoquait le fait que pour la Commission il était indispensable que la Municipalité fasse adopter par le Conseil Général les préavis qui permettront d'améliorer la mobilité dans le Village avant que le budget de construction du collège soit voté et il aimerait connaître l'avis de la Municipalité par rapport à ce point et si la Municipalité est prête à suivre cette recommandation de la Commission ad hoc.

M. Andreas Meyer, Syndic 2 choses totalement distinctes. D'un côté, la réalisation du collège avec toutes ces dépendances et mobilité de proximité. Mais également la mobilité dans le Village. La Motion Liard, etc.... nous amène des contraintes et nous oblige à réagir. Mais tout ceci est en étude. Une réponse sera donnée en ce qui concerne la mobilité villageoise. Il aimerait rajouter un petit élément, actuellement, nous avons les classes de 4 à 10 ans qui se déplacent sur le site de Féchy et dans le futur nous aurons les classes de 4 à 8 ans et il y aura moins de circulation avec l'introduction de l'école continue. Mais effectivement il y aura plus de mouvement sur le site le matin et le soir vu le nombre d'élèves.

M. Pierre Pilloud constate qu'il y a beaucoup d'incertitudes dans ce projet. Il y a la mobilité qui est un grand problème pour Féchy particulièrement pour les gens de Féchy Dessus puisqu'il était prévu de passer par les Chemins de la Côte 500. Il a deux questions, la première étant combien rapporte le collège actuel ? Combien rapportera le collège futur ? et finalement quel sera la conséquence sur les impôts communaux de notre commune. Car 15 millions est une somme importante et il aimerait des précisions.

M. Andreas Meyer, Syndic, dans les documents réalisés on voit une ligne verte dessinée qui traverse la Côte 500 mais c'est une erreur. Le passage se fera sur la route Bougy-Aubonne par les Cassivettes.



M. Marc Morandi, Municipal, concernant le collège actuel il rapporte entre 40'000.- et 60'000.- par année tout dépend des entretiens. Combien rapportera le collège et bien cela va dépendre de l'emprunt et du montant final de la réalisation du collège si l'on fait actuellement un crédit d'étude c'est pour affiner le montant final du crédit de construction qui sera présenté au mois de juin. En fonction des prévisions que nous avons construites avec l'ASSAGIE il devrait y avoir environ Frs 134'000.- de bénéfice par année entretien compris. Concernant les impôts, il s'agit d'un autre problème. Ce n'est pas la construction du collège qui va faire augmenter les impôts à Féchy.

Mme Mireille Cardinaux s'adresse à la Municipalité, vous avez parlé d'une motion Liard toute à l'heure. Est-il possible d'en savoir d'avantage car sauf erreur nous n'avons pas été mis au courant.

M. le Président signale que cette motion a été traitée lors du Conseil du mois de juin et qu'elle a été approuvée.

Mme Mireille Cardinaux ; « *autant pour moi* »

M. Willy Kursner il est vrai que nous nous trouvons ce soir devant un projet très conséquent pour notre Commune mais il faut aussi se mettre dans la tête que c'est l'ASSAGIE qui participera au fonctionnement de celui-ci et comme les deux Commissions sont positives à cet investissement il faut faire confiance à la Municipalité. Lors de nos délibérations, la Commission ad hoc s'est recommandée très fortement auprès de M. le Syndic et de la Municipalité présente pour qu'ils prennent la chose très au sérieux pour que nous puissions aboutir, si le Conseil décide d'entrer en matière dans les conditions les meilleurs possibles pour le futur. Il est vrai que la Commune de Féchy est une Commune qui a beaucoup investi durant des décennies. Si elle est là aujourd'hui cette Commune c'est qu'il s'est pris par le passé des décisions importantes pour la faire évoluer, car si nous n'évoluons pas on recule. Il s'agit d'un grand pas qui le fait également frissonner mais d'après tout ce qui a été travaillé jusqu'à ce jour tout devrait bien se passer. Mais il faut absolument travailler sur la mobilité. Le risque 0 n'existe pas. Pour lui, la mobilité est importante mais on ne doit pas mettre en question aujourd'hui le vote de ce crédit d'étude. Il faut faire confiance.

Mme Laurence Sachot pense que la Municipalité n'a pas forcément le temps de tout. Elle pense que ce soir si le crédit d'étude est accepté il faut nommer une Commission permanente pour que d'autres personnes puissent travailler sur ce projet.

M. le Président signale que la Commission est déjà permanente car elle a déjà œuvré pour le préavis no 4/2019 et elle œuvrera aussi pour la construction si les gens sont toujours présents.

M. Pierre Pilloud demande le vote à bulletins secrets.

Le préavis no 4/2020 est soumis au vote par bulletins secrets, il est accepté par 37 oui, 10 non et 2 blancs

7. Préavis 5/2020 portant sur la réfection du crépi de l'Eglise

M. le Président passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale** qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, elle en lit les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Roger Walder** rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **M. Jacques Morandi**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président, ouvre la discussion.

Mme Albert Caillat souhaite savoir exactement ce que sont ces travaux.

Mme Francine Dupuis, Municipale, les travaux qui devraient être entrepris sont : le crépi sur l'ensemble du bâtiment, les peintures du bois et les 3 première marches vont être remplacées pour être identiques à celles qui existent déjà.



Le Préavis 5/2020 est soumis au vote et est accepté à l'unanimité, 2 abstentions.

8. Préavis no 6/2020 portant sur le passage de l'éclairage public en technologie LED

M. le Président passe la parole à **Jean-Pierre Moret, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Yvan Guillemin**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **M. François Molliex**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Genton avec ses sensibilités écologiques, il ne va pas se mettre en travers d'un projet qui permet d'économiser l'argent du contribuable et qui permet d'économiser de l'énergie. Néanmoins, il y a un petit problème que nous allons pouvoir résoudre. Le petit problème est qu'avec les LED, la pollution lumineuse vis à vis des insectes et des chauves-souris. Tout le monde veut de la biodiversité mais nous nous trouvons dans un cas extrêmement concret. En 15 ans à Féchy, nous sommes passés de 10 colonies d'hirondelles rustiques à 4 colonies. Il s'est renseigné. Il a approché un biologiste de très haut niveau, il a également approché la direction générale de l'environnement du Canton de Vaud, donc des gens extrêmement sérieux et fiables et ces gens sont prêts à conseiller sur simplement quel type de LED à installer. Il serait reconnaissant à la Municipalité d'entrer en matière et de se laisser aider. Il a déjà reçu sur son mail des dossiers qui permettraient de nous aiguiller sur quelque chose de sympathique.

La Municipalité prend note.

Le préavis no 6/2020 est soumis au vote à main levées, il est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no 7/2020 portant sur la proposition de remplacer le Conseil Général par un Conseil Communal

M. le Président passe la parole à M. Marc Morandi, Municipal qui explique qu'à la fin de chaque législature, le Canton demande aux différentes Communes de s'interroger sur leurs autorités et leur mode de désignation c'est-à-dire leur mode de fonctionnement. A ce titre-là, la Municipalité s'est penchée sur cette réflexion et a acquis l'intime conviction que le Conseil d'aujourd'hui intervient de manière ciblée et demande énormément d'interactivité avec l'autorité exécutive et qu'elle se sent probablement en retrait par rapport aux décisions législatives qui suivent. Dans ce cadre-là la Municipalité, avec les argumentaires qu'elle vous a présenté dans le préavis vous propose de remplacer le Conseil Général par un Conseil Communal.

M. le Président passe la parole à **Mme Mireille Cardinaux**, rapporteur de la commission ad hoc, qui propose un amendement c'est à dire 35 membres et 10 suppléants. Si cet amendement est accepté, la commission ad hoc recommande d'accepter le préavis.

M. le Président ouvre la discussion puis nous voterons l'amendement puis le préavis.

M. Willy Kursner, signale que le Conseil a devant la personne la plus inadéquate pour dire ce qu'il va dire. Vu son âge avancé, tout le monde va penser qu'il va prêcher pour sa paroisse et participer encore longtemps aux délibérations de cette Commune. Un Conseil Communal s'est très bien, il faut aussi trouver des membres, il faut nommer des remplaçants pour pouvoir reconstituer le Conseil Communal quand il y a des départs. Pour lui, la démocratie directe dans une Commune comme la nôtre c'est celle que nous vivons en ce moment. Nous avons hésité il y a bien des années à vouloir passer à un Conseil Communal car les délibérations manquaient un peu d'objectivité. Aujourd'hui, lorsqu'il voit la sagesse du Conseil Général de Féchy, la qualité de sa Présidence, le respect mutuel des personnes qui interviennent. Il n'y voit aucune agressivité et lorsqu'il voit à la



télévisions les délibérations de certains Conseils Communaux et bien il est fier de faire partie de ce Conseil Général. L'idée lancée est excellente mais il y voit à ce moment précis aucun avantage.

M. Laurent Besso vient d'entendre **M. Willy Kursner** avec plaisir. Il a parlé de la dévotion des Fezzolans pour leur Village. Il est vrai que c'est très beau. Les gens se mobilisent et il pense que ce Village a besoin non pas de sérénité car il l'a. Il a la démocratie car ayant fait partie de la COGEFIN durant plusieurs années, nous n'avons pas toujours les mêmes idées, elles sont discutées, elles sont votées et elles sont respectées. L'amendement proposé de limiter le nombre de personnes qui participeraient à ce Conseil Communal est dommage. Sur la question elle-même de ce Conseil Communal il pense peut-être qu'en tant qu'élu on a aussi une responsabilité. Le fait d'être élu donne également une responsabilité plus générale vis-à-vis des gens qui vous ont élu et qui vont vous faire confiance. Pour cela, il soutient la proposition dans sa première teneur, c'est à dire de proposer qu'un maximum de Fezzolans puissent participer à la vie politique de notre Commune et de donner aussi peut-être à cette Commune un instrument qui permet d'évoluer pour les années à venir, il y aura pas mal de dépenses et de plus en plus de projets techniques ou complexes. Ils devront continuer à être étudiés et nous avons parlé toute à l'heure de la pérennité qui était souhaitées au sein des équipes et il pense qu'un Conseil Communal peut apporter cette pérennité.

Mme Mireille Cardinaux en tant que membre de la Commission ad hoc ayant traité sur le sujet, il est vrai que nous nous sommes posé la question par rapport aux nombres de Conseillers. Il faut savoir que pour les Communes de moins de 1000 habitants comme la nôtre, la proportion est entre 25 et 45 Conseillers avec un nombre de suppléants à 10. En discutant avec les autres Communes ayant passé en Conseil Communal, ils se sont rendu compte que ces Communes-là peinaient effectivement à avoir suffisamment de Conseillers. C'est pour cela que la Commission ad hoc trouvait plus adéquat de commencer par 35 et en augmentant le nombre de suppléants comme ça on peut puiser dedans et ce qu'il faut savoir c'est que si d'un coup il n'y a plus de suppléants et bien il y a quand même une possibilité de siéger, il faut la moitié des membres présents. Avoir un Conseil Communal nous donne plus de délais c'est à dire que lorsque le préavis est reçu on peut le traiter en prenant du temps, actuellement on a un délai de 4 semaines pour traiter le sujet et cela peut être court pour prendre certaines décisions.

Mme Bernard Genton un Conseil Général a moins de temps pour mûrir ses décisions. Nous prenons tous des décisions rapides, nous sommes tous dans le besoin d'être super compétent dans nos domaines, nous sommes tous contraints d'analyser rapidement et efficacement un dossier. Ce soir nous avons pris des décisions de manière sereine. *« Ne changeons pas une équipe qui gagne » « ne lâchons pas cette quintessence de la démocratie »*

Mme Laurence Sachot demande le vote à bulletins secrets.

M. Marc Morandi, Municipal a bien entendu tous les arguments et il entend l'attachement à un Conseil Général. Mais là nous parlons d'un côté émotionnel. Il a aussi entendu la demande d'interactivité avec la Municipalité cette interactivité est proposée de meilleure façon par un Conseil Communal. Les délibérations comme cela a été évoqué toute à l'heure ne sont pas liées à l'âge. E n'est pas parce que l'on passe à un Conseil Communal que nous allons « virer les vieux » ! Dans la démocratie directe, le Conseil Communal reste une démocratie directe. Dans les débats télévisés on parle de partis politiques, ici on est dans une entente, on propose un système majoritaire et ceci ne changera rien. La moyenne de présence au Conseil Général de Féchy depuis le 20 septembre 2016 est de 37. C'est la première fois depuis cette date-là que nous sommes 49.

M. François Burnand n'aurait pas pris la parole si **M. Marc Morandi, Municipal** n'avait pas dit ce qu'il vient de dire. Puisque nous sommes dans un débat démocratique, il ne s'agit pas d'émotion mais le principe démocratique du Pays dans lequel nous vivons c'est un principe qui ressemble à un conseil Général. Les plus anciennes assemblées de Communes en Appenzell à Glaris, etc sont des assemblées historiques où les femmes n'avaient pas le droit de siéger maintenant elles peuvent. La réunion de l'intégralité du peuple, la possibilité de demander son assermentation par n'importe qui ce n'est pas une question émotionnelle mais structurelle qui la quintessence de notre Pays et il insiste sur le fait qu'il pense que le Conseil Communal a été inventé pour faire face à la discipline certainement et surtout pour des Communes plus grandes où il n'est pas possible effectivement de réunir tout le monde. Il est pour le maintien du Conseil Général.



M. le Président passe l'amendement au vote à main levée, il est refusé à la majorité, 24 non, 6 oui et 11 abstentions.

Le préavis no 7/2020 est soumis au vote par bulletins secrets, il est refusé par 28 non, 18 oui et 3 blancs.

M. Andreas Meyer, Syndic, une fois de plus, on voit le principe de la démocratie fonctionner, il propose que pour la prochaine législature on passe en Landsgemeinde ainsi on doit respecter les distanciations sociales est parfaitement intégrer les principes de la démocratie tel que ceci a été pratiqué depuis l'existence de la Suisse.

10. Préavis no 8/2020 portant sur le crédit pour le remplacement des logiciels communaux

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Pierre Moret, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Marcus Rothenbuehler**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **M. François Molliex** rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Christine Kaesermann se demande si elle a bien entendu que la Municipalité passait par le Cloud ? cela lui paraît très peu sécurisé au niveau de la protection des données. Vous parlez de programmes utilisés par les grandes communes mais pour sa part elle regarderait avec les petites communes car Féchy est une petite commune, les enjeux et les problématiques sont différents. Elle est pour cette modification, c'est obligatoire, il faut changer. Il faut juste bien choisir.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, lorsque nous parlons de Cloud il y a une passerelle de l'Etat de Vaud uniquement sur laquelle il y a la communication qui se fait. Ce n'est pas un réel Cloud comme on pourrait l'imaginer avec des données qui vont partout.

Le préavis 8/2020 est soumis au vote à mains levées, il est accepté à l'unanimité, 2 abstentions

11. Communications de la Municipalité

M. Marc Morandi, Municipal signale que la Municipalité a décidé de relooker son site internet et pour ce faire, nous allons nous entourer de personnel communal ainsi que de 3 représentants du Conseil Général pour créer une petite structure, une petite commission municipale. Nous recherchons donc 2 Conseillers pour se joindre à Mathieu Barbay. Les personnes intéressées sont priées de lever la main, **M. Riccardo de Filippo** et **M. Jonathan Zosso** intègrent cette petite commission.

M. Andreas Meyer, Syndic, la fin de la législature approche donc nous vous informons que le 24 novembre 2020 aura lieu une assemblée de Commune ouverte à toute la population de Féchy.

12. Propositions individuelles

Préavis no 5/2020

M. François Burnand a besoin d'information concernant le vote du préavis no 5/2020 que nous avons fait toute à l'heure. Contrairement à d'autres préavis, nous n'avons pas procédé à un amendement pour préciser que l'on votait avec ou non les Frs 6000.- que l'on a enlevé pour les murs

M. le Président signale qu'aucun amendement n'a été déposé mais **la Municipalité** va répondre.



M. Andreas Meyer, Syndic la rénovation du mur sera traitée sous une autre forme probablement avec un préavis.

Planification financière

M. François Burnand a observé que la Commune d'Aubonne avait une excellente documentation de sa planification financière à long terme. Il aimerait recommander à la Municipalité notamment au Municipal des finances de s'inspirer du tableau de bord d'Aubonne qui donne une très bonne analyse de l'influence de chaque gros investissement sur la capacité d'endettement et d'autofinancement. Comme Aubonne est notre partenaire dans cette affaire du Collège, il pense que c'est une bonne suggestion d'aller voir comment ils font car c'est vraiment très bien ficeler.

Commission permanente Collège

M. François Burnand nous avons parlé toute à l'heure de la Commission permanente concernant le Collège, il signale que M. le Président à signaler qu'il existait une Commission permanente et que c'était la même qui continuait son rôle. Il se pose la question compte tenu du fait que c'est une nouvelle phase s'il n'y a pas sens de faire un renouvellement de cette commission.

M. le Président signale que l'on traitera ce sujet lors du prochain Conseil.

Parking Féchy-Dessus

M. François Burnand, l'ancien collègue commençant à être habiter, il se demande comment on va s'assurer que les voitures ne se parquent pas sauvagement dans les vignes. Quelles sont les mesures prises pour informer les nouveaux habitants à respecter les règles du jeu.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal la logique que nous voulions était de faire en 2 phases sur Féchy. La première phase était d'effectuer des contrôles de stationnements à Féchy-Dessous, Féchy-Dessus fait partie de la 2^{ème} phase.

Eclairage LED

Mme Christine Kaesermann demande à la Municipalité d'installer également des LED à la rue du Saugey.

Prélèvements Eau Noire

M. Raymond Paccot demande si la Municipalité a un suivi des prélèvements qui ont été fait dans l'Eau Noire ce printemps car il y a souvent de la mousse dans celui-ci.

M. Andreas Meyer, Syndic l'Eau Noire est contrôlée à plusieurs niveaux. Il y a une installation de prélèvement automatique qui a été installée au niveau du croisement Rte d'Allaman – Martheray Les informations récoltées par ce système sont utilisées par le Canton, nous ne voyons aucun résultat.

Poubelles

M. Raymond Paccot signale qu'il y a souvent des sacs poubelles qui traînent à côtés des Moloks, il pense qu'il faudrait installer des caméras.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que l'on observe à certains moments de la semaine des incivilités. Installer des caméras ou des appareils de surveillance est tout à fait faisable par contre ce n'est pas aussi simple que cela car nous sommes sur le domaine public (protection des données, etc...).

Parking Camping-car

M. Raymond Paccot demande si on ne pourrait pas trouver une solution pour les camping-cars qui se garent car ils sont longs et dépassent largement des places de parking.



13. Clôture de séance

Prochaines votations le 29 novembre 2020

Prochain Conseil le 8 décembre 2020 à 20h15

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h47

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez